

DÉLIBÉRATION**Conseil d'administration****Séance du 9 juillet 2024**

Délibération
n°123-2024
Point 4.9.3

Point 4.9.3 de l'ordre du jour**Tarif réduit pour un diplôme en formation continue****EXPOSE DES MOTIFS :**

Lors de la séance du 11 juillet 2023, en point 3.17.3, le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg a approuvé les tarifs 2023-2024 et le renouvellement des formations diplômantes proposées en formation continue.

Parmi ces diplômes a été voté le tarif suivant :

- Diplôme interuniversitaire Le trouble déficit de l'attention / Hyperactivité (TDAH) à tous les âges : 1990 €

Il est proposé de pouvoir appliquer à certaines situations un tarif réduit pour ce diplôme :

- Diplôme d'université de techniques d'épuration extra-rénale (DUTER) : 1900 €

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	30
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	0

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la possibilité de facturer des frais de formation à un tarif réduit pour le diplôme interuniversitaire Le trouble déficit de l'attention / Hyperactivité (TDAH) à tous les âges : 1990 €.

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 juillet 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT